

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 10 AVRIL 2019 A 18 H 30 A LA MAIRIE

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 26

Le Conseil Municipal de la Commune de CIBOURE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.
Sous la présidence de M. Guy POULOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Le 03 avril 2019.

PRESENTS : M. Guy POULOU, Maire, Mme DUBARBIER-GOROSTIDI, M. ANIDO, Mmes de RAVIGNAN, DOSPITAL, M. GOUAILLARDET, Mme IDIARTEGARAY-PUYOU, MM. PERROT, IBARLOZA, Mme ORMAZABAL, MM. HIRIGOYEMBERRY, VIDOUZE, ERRANDONEA, MURVIEDRO, Mmes UGARTEMENDIA, WATIER DE CAUPENNE, MM. DUHALDEBORDE, ROSENCZVEIG, Mme DUGUET, M. ALDANA DOUAT.

PROCURATIONS : M. LALANNE à Mme DOSPITAL, Mme MOULLARD à Mme IDIARTEGARAY-PUYOU, Mme ANCIZAR à M. HIRIGOYEMBERRY, M. URANGA à Mme DUBARBIER-GOROSTIDI, Mme BERGARA-DELICOURTE à M. DUHALDEBORDE, Mme LARRASA à M. ALDANA DOUAT.

EXCUSEES : Mmes CANET-MOULIN, SANCHEZ.

ABSENTE : Mme TAPIA.

Secrétaire de séance : M. ANIDO.

29) ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - ESPACE JEUNES - RESTAURATION SCOLAIRE : TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 8 JUILLET 2019

Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs, élaborés en se référant au quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), l'espace jeunes et la restauration scolaire comme suit :

RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET ESPACE JEUNES	TARIFS	TARIFS		
		1 enfant	2 enfants	3 enfants
RESTAURATION SCOLAIRE				
QF inférieur ou égal à 650	2,10 €			
QF de 651 à 799	2,57 €			
QF de 800 à 999	3,05 €			
QF de 1000 à 1247	3,50 €			
QF égal ou supérieur à 1248	4,46 €			
Enseignants	4,91 €			
JOURNEE COMPLETE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT				
QF inférieur ou égal à 650		9,27 €	17,62 €	25,04 €
QF de 651 à 799		10,08 €	19,16 €	27,21 €
QF de 800 à 999		11,23 €	21,33 €	30,29 €
QF de 1000 à 1247		12,13 €	23,03 €	32,75 €
QF égal ou supérieur à 1248		13,64 €	25,95 €	36,85 €
Extérieurs à Ciboure et Urrugne		15,17 €	28,80 €	40,93 €
DEMI-JOURNEE AVEC REPAS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT				

QF inférieur ou égal à 650		5,48 €	10,40 €	14,78 €
QF de 651 à 799		5,83 €	11,09 €	15,76 €
QF de 800 à 999		6,45 €	12,26 €	17,41 €
QF de 1000 à 1247		6,90 €	13,12 €	18,63 €
QF égal ou supérieur à 1248		7,65 €	14,70 €	20,69 €
Extérieurs à Ciboure et Urrugne		8,42 €	15,99 €	22,73 €
* DEMI-JOURNEE SANS REPAS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT				
QF inférieur ou égal à 650		3,80 €	7,23 €	10,26 €
QF de 651 à 799		4,24 €	8,07 €	11,46 €
QF de 800 à 999		4,77 €	9,07 €	12,89 €
QF de 1000 à 1247		5,22 €	9,92 €	14,12 €
QF égal ou supérieur à 1248		5,99 €	11,36 €	16,16 €
Extérieurs à Ciboure et Urrugne		6,75 €	12,82 €	18,21 €

Pour les activités accessoires (séjours de 1 à 4 nuits et à moins de 200 Km de Ciboure) organisées par l'ALSH : un supplément de 10 € par nuit et par enfant.

Pour les séjours de vacances (séjours de plus de 4 nuits ou à plus de 200 Km de Ciboure) : un supplément de 10 € par nuit et par enfant et un supplément de 10 € par jour et par enfant (transport et encadrement supplémentaire).

Suite à cet exposé, et après avis de la commission des Finances et du Personnel Communal du 2 avril 2019, le conseil municipal :

- **ADOPTE** les tarifs tels que définis ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

(Ont signé au registre tous les membres présents)

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Guy POULOU



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/04/2019